

Little Sea Fun Cup
Samedi 6 mars 2010
Yacht Club de Carnac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. Le règlement sportif Voile légère de la Ligue Bretagne de Voile,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à toutes les planches de la (des) classe(s) windsurf extrême glisse sans restriction de matériel .

- 3.2. Les inscriptions se feront le jour de la régata dès l'ouverture des inscriptions au Yacht Club de Carnac.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence annuelle FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

* Pas de licence temporaire de délivrée par le Club ni acceptée dans le cadre de l'épreuve (La licence temporaire FFVoile donne notamment le droit de participer à toute activité de loisir ou de compétition organisée de façon temporaire au sein d'une association et établissement affilié, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélectives correspondantes excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux championnats de France corporatifs).

- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée,
- l'autorisation de port de publicité,
- Etre équipé d'une brassière

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

8 euros

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Samedi 6 mars 2010 de 10h00 à 12h00

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
Samedi 6 mars	Windsurf	13 h 00

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 13 h 00.

5.4. Dans le programme course, le format est le slalom en flotte prioritairement, si le nombre de coureurs nous permet d'avoir des conditions d'équité sportive. Il peut être envisagé de faire des poules, si le nombre de coureurs est important. Dans ce cas précis les coureurs en seront avertis au premier briefing de l'épreuve. Les RCV 2009/2012 et l'annexe B « B-5 course en slalom » s'appliqueront.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le samedi 6 mars 2010.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :
parcours type slalom

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Un classement individuel combiné avec les slaloms et la longue distance pour toutes les windsurf.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :
. 1^{er}, 2^e, 3^e scratch
. 1^{er} et 1^{ère} cadet
. 1^{er} et 1^{ère} minime

12. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de Carnac